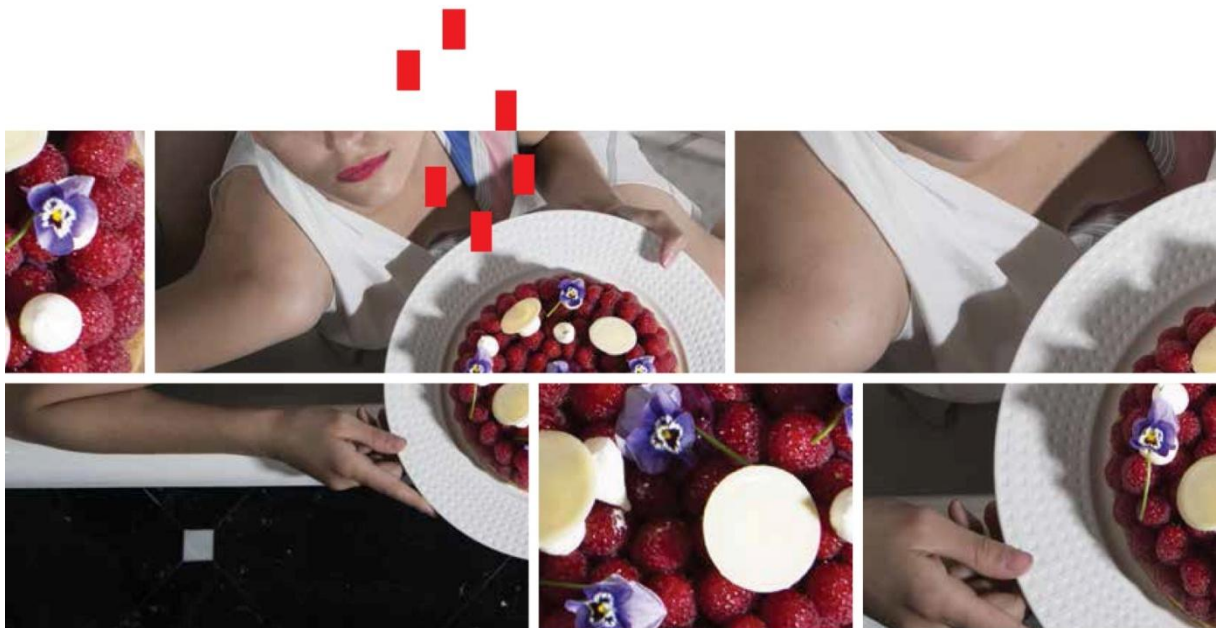


# ATOUT FRANCE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE DE LA FRANCE



## CAHIER DES CHARGES

**Enquête on-line et étude qualitative  
« tourisme de randonnée pédestre »**

## SOMMAIRE

1	ATOUT FRANCE.....	3
2	CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
3	OBJECTIFS et DESCRIPTION DES BESOINS.....	4
4	PRESTATIONS ATTENDUES.....	5
5	LE BUDGET.....	6
6	LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	6
6.1	<b>OBJET DE LA CONSULTATION</b> .....	6
6.2	<b>INFORMATION DES CANDIDATS</b> .....	7
6.3	<b>RETROPLANNING</b> .....	7
6.4	<b>DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	7
6.5	<b>PRESENTATION DES OFFRES</b> .....	7
6.6	<b>DEPOT DES OFFRES</b> .....	8
6.7	<b>CRITERES DE SELECTION</b> .....	8
6.8	<b>DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</b> .....	9
6.9	<b>CONFIDENTIALITE</b> .....	9
6.10	<b>PROPRIETE INTELLECTUELLE</b> .....	9
6.11	<b>Garanties concernant les données et/ou études transmises par le Partenaire</b> .....	10
6.13	<b>CONDITIONS GENERALES</b> .....	11
6.14	<b>CONTACTS</b> .....	12

# 1 ATOUT FRANCE

Atout France, opérateur unique de l'Etat en matière de tourisme, a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la destination France et à la compétitivité de ses entreprises et filières.

Grâce à ses 33 bureaux répartis dans 30 pays, Atout France couvre 78 marchés d'intervention avec la collaboration étroite des ambassades et dispose ainsi d'une connaissance pointue des clientèles touristiques internationales et des acteurs de la distribution.

Cette expertise des marchés lui permet de proposer aux professionnels des outils de compréhension de la demande tels que des lettres de conjoncture par pays et par filière, des études de marchés (Chine, Brésil, Russie, Asie du Sud-est, etc.) ou des baromètres de conjoncture, et de conduire des actions marketing et de promotion efficaces.

Atout France accompagne ainsi plus de 1 200 professionnels (institutionnels du tourisme et entreprises privées) dans leur développement à l'international. Au total, plus de 2 800 opérations de promotion sont organisées chaque année. Elles ciblent le grand public notamment grâce à une stratégie numérique forte (un site puissant, [www.france.fr](http://www.france.fr), 2,6 millions de fans sur les réseaux sociaux), 5,5 millions de contacts qualifiés dans le Customer Relationship Management (CRM) mais également par des campagnes de communication ou des éditions.

Les professionnels du tourisme international sont aussi sensibilisés aux atouts de la destination (salons, workshops, démarchages, éductours, etc.) ainsi que la presse (voyages de presse, conférences de presse, etc.).

Atout France organise également plusieurs salons professionnels qui font référence : Rendez-vous en France qui réunit plus de 900 tour-opérateurs internationaux, Grand Ski, Destination Vignobles, France Meeting Hub, etc.

Pour stimuler l'offre touristique et accroître sa qualité, Atout France accompagne les territoires dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement (825 millions d'euros accompagnés au cours des 18 derniers mois).

Une quinzaine de travaux et études paraissent également chaque année pour permettre aux professionnels de mieux valoriser leurs potentiels, d'optimiser leurs choix de gestion et d'ajuster leurs processus de développement (ex : les clientèles du luxe, le marché du bien-être, les réseaux et media sociaux dans le tourisme, etc.) ; études dont les conclusions servent régulièrement dans le débat public.

Plusieurs dispositifs contribuant à la qualité sont également pilotés par Atout France : classement des hébergements de tourisme (14 000 hôtels classés selon les nouveaux critères), immatriculation des opérateurs de voyages mais également promotion de labels comme « Vignobles & Découvertes » pour l'oenotourisme porté par 54 vignobles ou encore la distinction Palace attribuée à 23 établissements en France.

Pour en savoir plus : [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr) ou [www.france.fr](http://www.france.fr)

## 2 CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION

Atout France, prenant en compte l'importance stratégique du tourisme de randonnée pédestre et dressant le constat d'une carence de données actualisées à l'échelle nationale sur les clientèles de cette filière, a décidé de réaliser une étude partenariale sur ce thème. L'étude a pour objectifs :

- D'identifier les grandes évolutions et tendances au sein de la clientèle française,
- De déterminer le potentiel de clientèles des principaux marchés étrangers,
- De comprendre les différentes pratiques et modes d'organisation des clientèles,
- D'évaluer l'attractivité et le positionnement de la destination France dans le paysage concurrentiel.

Afin de répondre à ces objectifs, Atout France souhaite s'appuyer sur un ensemble de données quantitatives et qualitatives à partir :

- d'une enquête on-line auprès d'un échantillon représentatif de la population sur les marchés suivants : France, Allemagne et Pays-Bas (lot 1) ;
- d'une enquête qualitative par téléphone sur les mêmes marchés : France, Allemagne et Pays-Bas (lot 2).

Ces deux lots sont indépendants.

Un même candidat peut répondre aux deux lots ou à l'un d'entre eux seulement. Il ne saurait donc être exclu qu'un même opérateur soit titulaire de deux lots.

La présente mise en concurrence est lancée dans ce cadre. Elle a pour objet la sélection du ou des prestataires qui auront en charge la réalisation des différentes phases de cette enquête, telles que décrites dans l'article 3.

## 3 OBJECTIFS et DESCRIPTION DES BESOINS

Les deux lots ci-après sont indépendants, sachant que le lot 2 ne pourra être réalisé qu'après la finalisation du lot 1 :

### **Objet et consistance du lot 1 : « Enquête on-line »**

Les objectifs de cette enquête on-line sont les suivants :

- ⇒ Connaître sur chaque marché (France, Allemagne, Pays-Bas) le taux de pratique du tourisme de randonnée pédestre, sous ses différentes déclinaisons, ainsi que les profils sociodémographiques associés ;
- ⇒ Approfondir la connaissance des pratiques de randonnée pédestre d'une population cible (telle que décrite ci-après) ;
- ⇒ Evaluer le positionnement de la destination France dans le paysage concurrentiel.

Sur chaque marché, le questionnaire on-line d'une durée maximale de 15 minutes sera administré à un échantillon national représentatif de 1 000 (mille) personnes afin de connaître le taux de pratique du tourisme de randonnée pédestre ainsi que les profils sociodémographiques associés.

Puis, un sur-échantillonnage sera réalisé par le ou les candidat(s) retenu(s) selon trois hypothèses 500 (cinq cents) / 800 (huit cents) / 1000 (mille) répondants au total correspondant aux critères suivants :

### **Population cible :**

### Pays-Bas et Allemagne

Hommes et femmes de 18 ans et plus ayant réalisé au cours des 3 (trois) dernières années un séjour touristique dans un pays européen étranger ayant pour motivation principale la pratique de la randonnée pédestre.

### France

Hommes et femmes de 18 ans et plus ayant réalisé au cours des 3 (trois) dernières années un séjour touristique en France ayant pour motivation principale la pratique de la randonnée pédestre.

## **Objet et consistance du lot 2 : « Enquête qualitative par téléphone »**

L'objectif est d'explorer de façon qualitative un ensemble de thématiques déterminées par Atout France parmi lesquelles l'image, le positionnement, les forces et faiblesses de la France en matière de tourisme de randonnée pédestre par rapport aux destinations concurrentes, ainsi que le processus de décision des randonneurs (motivations, critères de choix, modes d'information, ...).

Sur chaque marché, les enquêtes téléphoniques, d'une durée de 25 à 30 minutes, seront réalisées par le candidat retenu à partir du fichier fourni à l'issue de la réalisation de l'enquête on-line :

Marché allemand et néerlandais : 20 (vingt) enquêtes sur chaque marché (allemand et néerlandais) auprès d'hommes et femmes de 18 ans et plus ayant réalisé au cours des 3 (trois) dernières années un séjour touristique dans un pays européen étranger - *dont si possible au moins la moitié en France* - ayant pour motivation principale la pratique de la randonnée pédestre.

Marché français : 20 (vingt) enquêtes auprès d'hommes et femmes de 18 ans et plus ayant réalisé au cours des 3 (trois) dernières années un séjour touristique en France ayant pour motivation principale la pratique de la randonnée pédestre *dont la moitié en itinérance*.

Soit un total de 60 (soixante) enquêtes téléphoniques. Il est demandé également en option le coût pour 5 enquêtes supplémentaires sur chaque marché.

## **4 PRESTATIONS ATTENDUES**

Les deux lots sont indépendants.

Un même candidat peut répondre aux deux lots ou à l'un d'entre eux seulement. Il ne saurait donc être exclu qu'un même opérateur soit titulaire de deux lots.

Atout France attend les prestations suivantes :

### **Lot 1 : Enquête on-line**

Le candidat retenu sera en charge de :

- Conseil et accompagnement pour la finalisation du questionnaire (joint en annexe 1), reformulation si nécessaire pour l'adaptation on-line ;
- Programmation et hébergement du questionnaire, traduction en néerlandais et allemand ;
- Mise à disposition du panel de consommateurs pour constitution des échantillons souhaités ;
- Gestion du terrain jusqu'à l'obtention des échantillons souhaités ;
- Proposition d'un plan de tri, d'un traitement statistique et d'une remise des fichiers Excel des tris à plat et tris croisés, ainsi que la base de données sous format Excel ;

- Remise d'une liste qualifiée comprenant les contacts (noms, téléphone, mail) des personnes ayant accepté de répondre à un entretien téléphonique approfondi (cf annexe 1), en isolant spécifiquement le pays du séjour et le type de randonnée : itinérante ou en étoile ;
- Analyse commentée des résultats ;
- En option : analyse commentée des résultats et présentation lors d'une réunion de restitution

### **Lot 2 : Enquête qualitative par téléphone**

Le candidat retenu sera en charge de :

- Rédaction et traduction en néerlandais et allemand des outils de recueil avec échanges et validation par Atout France ;
- Recrutement des répondants à l'enquête qualitative par téléphone et réalisation des 60 (soixante) entretiens téléphoniques (25 (vingt-cinq) à 30 (trente) minutes chacun) ;
- Rédaction du rapport d'études ;
- Présentation des résultats lors d'une réunion de restitution.

## **5 LE BUDGET**

Une enveloppe maximale prévisionnelle de 30 000 euros HT (trente mille euros Hors Taxes), répartie entre le lot 1 et le lot 2, sera accordée à cette consultation et comprendra :

- Les honoraires du/des prestataire(s) retenu(s),
- La réalisation des prestations attendues,
- Les frais de traduction nécessaires en néerlandais et en allemand.

## **6 LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **6.1 OBJET DE LA CONSULTATION**

Atout France recherche un/des prestataire(s) afin de réaliser une enquête on-line (lot 1) et une étude qualitative par téléphone (lot 2) sur le tourisme de randonnée pédestre sur les marchés français, allemand et néerlandais.

Les deux lots sont indépendants.

Sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et le candidat retenu, l'enquête on-line sera réalisée à partir du 16 novembre 2017 et les contenus et résultats de l'enquête devront être remis à Atout France au plus tard le 3 janvier 2018.

Sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et le candidat retenu, l'enquête qualitative par téléphone sera réalisée à partir du 3 janvier 2018 et les contenus et résultats de l'enquête devront être remis à Atout France au plus tard le 26 février 2018.

## 6.2 INFORMATION DES CANDIDATS

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation et son annexe.

Pour toutes questions relatives au présent cahier des charges vous pouvez contacter les personnes citées à l'article 6.13 « Contacts ».

Tout renseignement relatif au contenu technique de la consultation peut être obtenu jusqu'au 27 octobre 2017 inclus, par mail uniquement à l'adresse suivante: [cecile.leonhardt@atout-france.fr](mailto:cecile.leonhardt@atout-france.fr) et [guillaume.delacour@atout-france.fr](mailto:guillaume.delacour@atout-france.fr)

Il est acquis que l'ensemble des candidats recevront les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

## 6.3 RETROPLANNING

Remise du cahier des charges aux candidats et publication sur le site atout-france.fr	16 octobre 2017, à 14h00 (heure de Paris)
Date limite de réception des offres	30 octobre 2017, à 12h00 (heure de Paris)
Choix définitif du/des prestataire(s) retenu(s)	A partir du 6 novembre 2017

L'ensemble des candidats sera informé de l'issue de la sélection par mail avec accusé de réception.

## 6.4 DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux prestataires contient le cahier des charges dont le présent règlement, ainsi que son annexe 1.

## 6.5 PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent prendre connaissance du cahier des charges qui a un objet double :

- ✓ Présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- ✓ Déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

### **Structure du dossier**

Les candidats souhaitant répondre au présent cahier des charges devront produire les éléments suivants :

- ✓ **Lot 1 : Enquête on-line**
  - ✓ Une synthèse du contexte et de la demande ;
  - ✓ Une proposition méthodologique détaillée répondant aux objectifs de cible et de volume de répondants fixés dans l'article 3 et précisant les analyses qui seront produites (tris et analyses statistiques...);

- ✓ Une présentation des outils utilisés (caractéristiques du panel, outils d'interrogation, ...) ;
  - ✓ Le budget détaillé de la prestation par pays et par poste ;
  - ✓ Le planning prévisionnel ;
  - ✓ Une présentation de l'équipe projet ;
  - ✓ Les coordonnées complètes du candidat (notamment téléphone mobile et adresse mail, le cas échéant) ;
  - ✓ Références.
- ✓ **Lot 2 : Enquête qualitative par téléphone**
- ✓ Une synthèse du contexte et de la demande ;
  - ✓ Une proposition méthodologique détaillée ;
  - ✓ Le budget détaillé de la prestation par pays et par poste ;
  - ✓ Le planning prévisionnel ;
  - ✓ Une présentation de l'équipe projet ;
  - ✓ Les coordonnées complètes du candidat (notamment téléphone mobile et adresse mail) ;
  - ✓ Références.

## 6.6 DEPOT DES OFFRES

Les offres, rédigées en français, devront impérativement être envoyées avant le 30 octobre 2017, 12h00 (heure de Paris) :

Soit par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception :

ATOUT FRANCE  
 « Enquête on-line tourisme de randonnée pédestre »  
 A l'attention de Cécile Leonhardt  
 79/81 rue de Clichy  
 75009 Paris

Soit par mail avec accusé de réception à : [cecile.leonhardt@atout-france.fr](mailto:cecile.leonhardt@atout-france.fr) et [guillaume.delacour@atout-france.fr](mailto:guillaume.delacour@atout-france.fr)

**Important : chaque candidat devra joindre à son offre le cahier des charges dont le présent règlement de la consultation, approuvé, daté et signé.**

## 6.7 CRITERES DE SELECTION

Pour chacun des lots, Atout France sélectionnera l'offre la plus avantageuse en tenant compte des éléments suivants (le total des critères est égal à 100) :

- ✓ **Lot 1 : Enquête on-line**



- ✓ Caractéristiques du panel et capacité à atteindre le volume de répondants souhaités sur la cible (50/100) ;
  - ✓ Qualité et pertinence de la méthodologie de tris et d'analyse statistique (20/100) ;
  - ✓ Proposition financière (30/100).
- ✓ **Lot 2 : Enquête qualitative par téléphone**
- ✓ Qualité et pertinence de la méthodologie présentée (40/100);
  - ✓ Proposition financière (30/100) ;
  - ✓ Compétences de l'équipe mobilisée : références des interlocuteurs (30/100).

## 6.8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les prix proposés devront être fermes pour la durée du marché.

## 6.9 CONFIDENTIALITE

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel de Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de réception du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que les dites informations, connaissances ou savoir faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les candidats s'engagent également à l'égard de Atout France à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants la même obligation de confidentialité.

## 6.10 PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'enquête on-line (lot 1) et l'enquête qualitative par téléphone (lot 2), y compris tous les documents créés ou remis par le ou les candidat(s) retenu(s) dans le cadre de la réalisation des présentes, seront la propriété de FranceFrance.

A ce titre, FranceFrance pourra :

- Utiliser, à titre gratuit ou onéreux, sur tout support, l'enquête on-line et l'enquête qualitative par téléphone, y compris leur contenu ou les résultats, même partielles ;
- Communiquer, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers, l'enquête on-line et l'enquête qualitative par téléphone, y compris leur contenu ou les résultats, même partielles ;
- Publier, à titre gratuit ou onéreux, sur tout support, l'enquête on-line et l'enquête qualitative par téléphone, y compris leur contenu ou les résultats, même partielles.

Le ou les candidats retenus accepte(nt) d'ores et déjà que leur enquêtes et leur contenu, et ce compris les résultats issus de celle-ci, soient utilisés ou exploités pour la réalisation d'autres enquêtes.

## **6.11 GARANTIES CONCERNANT LES DONNEES ET/OU ETUDES TRANSMISES PAR LE PARTENAIRE**

**6.11.1** Le/les candidat(s) retenu(s) sera/seront tenu(s) d'informer Atout France de la nature confidentielle ou non des informations transmises.

Le/les candidat(s) retenu(s) garantira/ont à Atout France avoir recueilli au préalable l'ensemble des autorisations nécessaires à la transmission des données et/ou informations à Atout France dans le cadre de la réalisation des présentes. Ainsi, Le/les candidat(s) retenu(s) garantira/ont à Atout France une utilisation pérenne des données et/ou informations qui lui auront été transmises. A cet égard, Le/les candidat(s) retenu(s) tien(nen)t Atout France quitte et indemne de tous frais y compris contentieux susceptibles de résulter de tous recours ou action exercé par tout autre tiers, et le garantira/ont de toute condamnation. Le/les candidat(s) retenu(s) s'engage(nt) à rembourser les dommages et intérêts auxquels Atout France pourrait être condamné, ainsi que tous les frais engendrés par une procédure judiciaire.

Le/les candidat(s) retenu(s) assure(nt) respecter les dispositions légales et réglementaires concernant notamment la protection des données personnelles.

**6.11.2** Le/les candidat(s) retenu(s) déclare(nt) détenir sur l'enquête on-line et l'enquête qualitative par téléphone, y compris leur contenu ou les résultats, directement en tant qu'auteur(s) ou indirectement en tant que cessionnaire(s), toutes les autorisations et tous les droits nécessaires, à savoir tous les droits d'auteur de nature patrimoniale, pour procéder à leur utilisation dans le cadre des présentes.

Le/les candidat(s) retenu(s)garanti(ssen)t à Atout France la jouissance libre et entière de toute servitude de l'enquête on-line et l'enquête qualitative par téléphone, y compris leur contenu ou les résultats transmis dans le cadre du présent contrat, pouvant donner lieu à des droits de propriété intellectuelle. Le/les candidat(s) retenu(s) garanti(ssen)t Atout France contre toute fraude, revendication et éviction quelconque.

Le/les candidat(s) retenu(s) garanti(ssen)t Atout France contre tous recours à cet égard et le tient quitte et indemne de tous frais y compris contentieux susceptibles de résulter de tous recours ou action exercé par tout autre tiers, et le garantira/ont de toute condamnation. Le/les candidat(s) retenu(s) s'engage(nt) à rembourser les dommages et intérêts auxquels Atout France pourrait être condamné, ainsi que tous les frais engendrés par une procédure judiciaire.

**6.11.3** Il est convenu entre les Parties que toutes informations recueillies par le/les candidat(s) retenu(s) lors des différents entretiens prévus dans le cadre de la réalisation de l'enquête on-line et l'enquête qualitative par téléphone, y compris leur contenu ou les résultats, devront être transmises à Atout France. Le/les candidat(s) retenu(s) est/sont tenu(s) d'informer Atout France de la nature confidentielle ou non des informations transmises.

Le/les candidat(s) retenu(s) garanti(ssen)t d'autre part à Atout France avoir recueilli au préalable l'ensemble des autorisations nécessaires à la transmission des informations à Atout France dans le cadre de la réalisation des prestations. Ainsi, le/les candidat(s) retenu(s) garanti(ssen)t à Atout France une utilisation pérenne des informations qui lui auront été transmises et contre tout recours ou action de tout tiers à cet égard. Ainsi, le/les candidat(s) retenu(s) tien(nen)t Atout France quitte et indemne de tous frais y compris contentieux susceptibles de résulter de tous recours ou action exercé par tout autre tiers, et le garantira/ont de toute condamnation. Le/les candidat(s) retenu(s) s'engage(nt) à rembourser les dommages et intérêts auxquels Atout France pourrait être condamné, ainsi que tous les frais engendrés par une procédure judiciaire.

Le/les candidat(s) retenu(s) assure(nt) respecter les dispositions légales et réglementaires concernant notamment la protection des données personnelles.

## **6.12 Sous-traitance**

Pour la bonne exécution des prestations qui lui sont confiées dans le cadre du présent cahier des charges, le/les candidat(s) retenu(s) est/sont responsable(s) du choix des sous-traitants qu'il(s) propose(nt) à Atout France, en garantit leur compétence et leur professionnalisme.

Ces sous-traitants se définissent comme tout tiers participant à quelque niveau que ce soit à la réalisation des prestations qui lui sont confiées par Atout France pour la réalisation des prestations.

En cas de défaillance de l'un des sous-traitants choisis par lui :

- Le/les candidat(s) retenu(s) s'engage(nt) à assurer la bonne exécution des prestations, notamment en faisant appel à un autre sous-traitant répondant aux mêmes exigences de compétence et de professionnalisme, sans aucun surcoût pour Atout France et dans le respect des délais initialement convenus ;

- Le/les candidat(s) retenu(s) assumerai(ent) seul(s) la responsabilité de la bonne exécution des prestations qui lui/leur sont confiées au titre du présent cahier des charges.

Aussi, en aucun cas le/les candidat(s) retenu(s) ne pourrai(en)t se prévaloir du fait que tout ou partie de la réalisation des prestations qui lui/leur incombent au titre du présent cahier des charges, aurait été confiée par lui-même à un ou plusieurs sous-traitants.

## **6.13 CONDITIONS GENERALES**

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France. La présente consultation n'implique pas l'obligation pour Atout France d'attribuer le marché.

Atout France ne sera pas tenu de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent cahier des charges au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons.

La prestation du candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et ledit/lesdits candidat(s).

La présente consultation est soumise au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Atout France et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de 30 (trente) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris seront seuls compétents pour juger de tout litige résultant de la mise en œuvre de la présente procédure.

## 6.14 CONTACTS

Cécile Leonhardt  
Atout France  
Responsable projets  
Direction Ingénierie et développement des territoires  
[cecile.leonhardt@atout-france.fr](mailto:cecile.leonhardt@atout-france.fr)

Guillaume Delacour  
Atout France  
Chef de produit  
Direction Marketing  
[guillaume.delacour@atout-france.fr](mailto:guillaume.delacour@atout-france.fr)

Vu, paraphé et signé pages 1 à 10, le

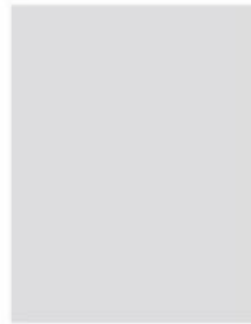
Titre et signature de la personne responsable du marché, dûment habilitée :

Titre :

Signature :



ATOUT  
FRANCE



79-81 rue de Clichy  
75009 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 42 96 70 00  
Fax : +33 (0)1 42 96 70 11

